



57ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 2 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissariat sur la situation des droits de l'Homme au Sri Lanka (Res. 51/1)

Genève, le 9 septembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son rapport sur la situation au Sri Lanka.

La Suisse estime alarmante l'adoption ou proposition de nouvelles lois répressives telles que la loi sur la sécurité en ligne (OSA) et sur les ONG et note avec inquiétude que la loi sur la Prévention du Terrorisme (PTA) est toujours en vigueur. Elle est préoccupée par l'usage possible de ces lois pour réprimer les droits à la liberté d'expression et d'association et appelle les autorités sri lankaises à adapter la législation nationale en accord avec ses obligations internationales.

La Suisse est inquiétée par les récits d'arrestations arbitraires, de maltraitances et de torture lors des opérations anti-drogue menées par les forces armées. Ces allégations doivent être enquêtées et les coupables traduits en justice.

Nous appelons le gouvernement sri lankais à accentuer les efforts pour la réconciliation. Un processus de justice transitionnelle inclusif, centré sur les victimes, transparent et conforme aux standards internationaux, avec un engagement pour la

reddition de comptes, est crucial. La Suisse exhorte les autorités sri lankaises à coopérer avec le Sri Lanka Accountability Project et est en faveur de la prolongation de son mandat.

Monsieur le Haut-Commissaire, comment le Conseil peut-il renforcer les efforts pour la réconciliation, la vérité et la reddition de comptes au Sri Lanka ?

Je vous remercie.